



Compte rendu des délibérations du conseil municipal du Lundi 01 février 2016 à 19 heures 00

L'an deux mille seize et le premier février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Christian BEIGBEDER, Liliane MOUGIN

Etaient absents excusés avec procuration :

ARRIGO Marianne ayant donné procuration à Michel BERNABEU
CHAUVET Nathalie ayant donné procuration à Jacques ADGE
LLORCA Jacques ayant donné procuration à Delphine REXOVICE
CAZENOVE Pierre ayant donné procuration à Christian BEIGBEDER

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Danièle NESPOULOUS

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

- 1/ Sonia REBOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2015 à l'unanimité
- 3/ Enumération des points de l'ordre du jour de la séance

Enumération des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil :

N° 2015-52 – Vente du véhicule de type « tractopelle JCB » à l'entreprise LOMAT-TP sise chemin de Loupian à Poussan pour un montant de 3 000 euros.

N° 2015-53 – Confier à la SCP MARGALL D'ALBENAS la défense de la commune devant le Tribunal de Police de Sète dans le cadre d'une procédure concernant la SARL CBTP.

N° 2015-54 – Confier à la SCP MARGALL D'ALBENAS la défense de la commune devant le TA de Montpellier suite à la requête présentée par Mr URBANO.

N° 2015-55 – Attribution du marché de nettoyage des locaux municipaux à l'entreprise ETS Nettoyage pour une durée d'un an.

N° 2015-56 – Confier à la SCP MARGALL d'ALBENAS la défense de la commune suite au recours gracieux de Joseph SALA sur le PA 034 213 15 V0003 ARGO CENAL PROMOTION

N° 2016-01 – Confier à la SCP MARGALL d'ALBENAS la défense de la commune suite à l'appel formé par Monsieur Alfredo GIMENEZ dans le cadre de l'instance n° 14/00994.

N° 2016-02 – Confier à la SCP MARGALL d'ALBENAS la défense de la Commune devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier en tant que victime d'une infraction pénale dont l'auteur est convoqué lors de l'audience du 18 février 2016.

N° 2016-03 – Avenant de prolongation d'une durée de 6 mois du marché projet de cession de la cave coopérative à Hérault Aménagement.

Vote des Rapports

RAPPORT N° 6 – SAGE Lagune de Thau – Commission Locale – Désignation d'un membre

Rapporteur Monsieur le Maire

Il s'agit de désigner un représentant de la commune à main levée. Monsieur Serge CUCULIERE est désigné comme représentant à la commission locale de l'eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 7 – Comodat Ville de Poussan – SAS TRATEL – Utilisation hangar chemin de la coopérative

Rapporteur Monsieur le Maire

Il s'agit d'approuver le comodat avec SAS TRATEL concernant la mise à disposition gratuite du hangar de la cave coopérative sis chemin de la cave coopérative pour le carnaval 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 8 : HERAULT ENERGIES – Transfert de compétence maîtrise d'ouvrage et maintenance véhicules électriques et hybrides

Rapporteur Monsieur Le Maire

Il s'agit d'approuver le transfert de la compétence « *IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » à Hérault Energies, d'adopter les conditions administratives, techniques et financières, de s'engager à accorder aux utilisateurs la gratuité du stationnement sur la commune jusqu'en 2020, de s'engager à verser à Hérault Energies les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement.

ADOpte A LA MAJORITE

RAPPORT N° 9 : – FONCIER – Acquisition – Immeuble BD 72

Rapporteur Monsieur le Maire

Il s'agit de décider l'acquisition amiable de l'immeuble sis à l'angle de la rue Sergent Bonnet et de la rue du Pont d'Arcole cadastré BD 72 appartenant à l'indivision JAUSSAN/KACWIN pour un montant 180 000 € net vendeur.

ADOpte A MAJORITE

RAPPORT N°10 : RESSOURCES HUMAINES – tableau des emplois permanents – modification des postes

Rapporteur Danielle BOURDEAUX

Il s'agit de décider la création d'un poste à temps complet de responsable du service d'accueil de loisirs périscolaire (A.L.P) au pôle enfance et jeunesse sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et un poste à temps complet d'agent de police municipale sur le grade de brigadier-chef principal.

ADOpte A LA MAJORITE

RAPPORT N° 11 : RESSOURCES HUMAINES – Temps de travail – protocole sur l'annualisation du temps de travail dans les services

Rapporteur Danielle BOURDEAUX

Il s'agit de décider la mise en place de l'annualisation du temps de travail dans le cadre des spécificités organisationnelles des différents pôles et services de la ville de Poussan à compter du 1^{er} janvier 2016 pour un an et reconductible par année civile.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 19h38